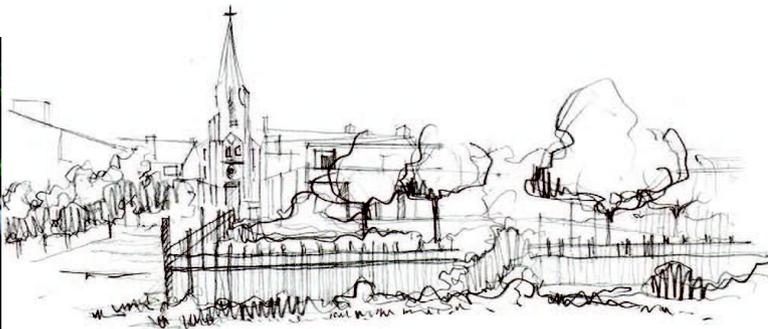


Mise en œuvre de la charte du parc naturel régional de la Narbonnaise



Le territoire du Parc de la Narbonnaise

PERIMETRE D'ETUDE 2010-2021



Principales caractéristiques

22 communes
 environ 35 000 habitants
 70 km²

Biodiversité méditerranéenne
 d'exception

Territoire le moins densément peuplé
 du littoral méditerranéen français

Le territoire du Parc de la Narbonnaise



42 km de littoral

1 800 ha de plages et dunes

1 300 ha d'anciens salins

12 000 ha de zones humides

27 000 de garrigues et pelouses

6 000 ha de forêt

12 000 ha de vignes

Trame urbaine : une petite ville, Narbonne (50 000 hab.), archipel de bourgs et villages (1 à 5 000 hab.), stations touristiques souvent déconnectées des centres anciens

Vocation d'accueil du territoire, résidentielle et touristique

Étendue des espaces naturels protégés :

Territoire de risques : risques naturels et risques industriels

Un Parc, jeune adulte...

1994 : Début des réflexions préalables dès 1994
2000 : Création du Syndicat Mixte de préfiguration
2002 : Finalisation de la première charte du Parc

2003 : Décret de création le 18 décembre 2003 pour 5 ans (classement « probatoire »)

2003 : Création du Syndicat Mixte de gestion

2007 : Début de révision en janvier 2007 (soit 3,5 ans après sa création !)

2008 : Demande de prorogation pour 2 ans

2009 : Avis intermédiaire, enquête publique, délibération des communes

2010 : Avis final

6 ans de fonctionnement sur la Charte actuelle

Une équipe de 41 agents

Un budget principal et deux annexes pour un montant total de 3 M€
dont 55% de masse salariale

4 quarts de recettes principales (Dotations statutaires et programmes d'actions)

- Région

- Département

- Territoire (Communes et EPCI)

- Autres (Etat, agence de l'eau, Europe...)

Structure de la Charte

PREAMBULE présentant le territoire, les enjeux, le cadre stratégique du projet et les engagements généraux des signataires.

3 AXES GÉNÉRAUX pour le territoire qui répondent aux grands enjeux identifiés dans le diagnostic. (**Nos priorités**)

10 OBJECTIFS STRATEGIQUES qui précisent les axes stratégiques et fixent la direction des différentes mesures. (**Ce que nous voulons**)

20 MESURES OPERATIONNELLES qui donnent les buts et précisent les champs d'intervention prioritaires. (**Comment allons nous faire**)

Un projet de territoire, des partenaires

Le projet de Charte a vocation à être mis en œuvre **par tous les partenaires**. Le Syndicat mixte du Parc assume une bonne partie des responsabilités mais il ne peut et ne doit pas tout faire.

Aussi, afin de proposer une première lecture des responsabilités, une couleur différente est affectée à chaque sous-mesure pour distinguer rapidement :

- ce qui relève plus de la responsabilité prioritaire du **Syndicat mixte**, en vert
- ce qui relève plus de la responsabilité prioritaire des **partenaires**, en turquoise
- une troisième couleur (en jaune) propose des domaines ou les responsabilités devront être assumées **soit par le syndicat mixte du Parc, soit par les partenaires, soit par le collectif**

Actions à impulser prioritairement par le syndicat mixte du Parc avec d'autres partenaires

Actions à impulser prioritairement par des partenaires et accompagnée par le syndicat mixte du Parc

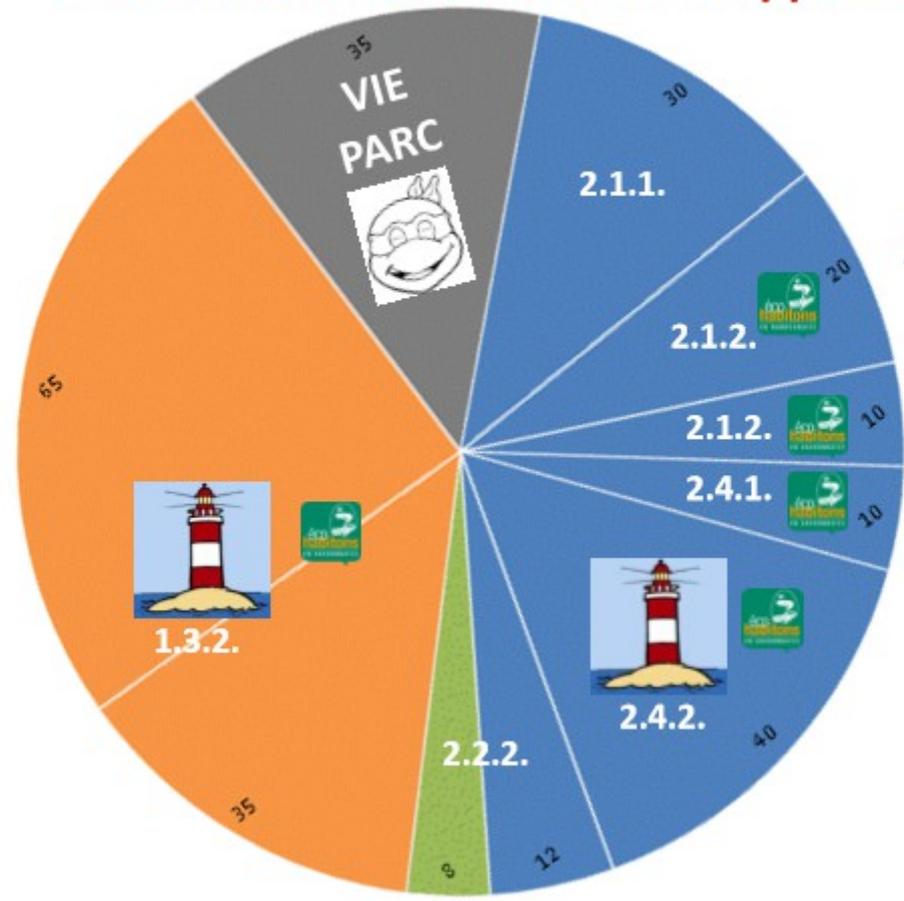
Actions à impulser soit par le Syndicat mixte, soit par des partenaires en fonction des compétences ou des missions de chacun

- *Une Charte à 12 ans – 15 ans*
- *Un plan triennal qui fixe les grandes lignes et les engagements budgétaires (non contractuels)*
- *Une programmation annuelle qui décline le Charte et le plan triennal et qui tient compte*
 - *Des enjeux, opportunités, ... du moment*
 - *De la charge de travail*
 - *Des capacités financières*
 - *Des choix des élus et agents*

Le programme d'actions

PNRNM 2017 Ressource en eau & Eco Développement

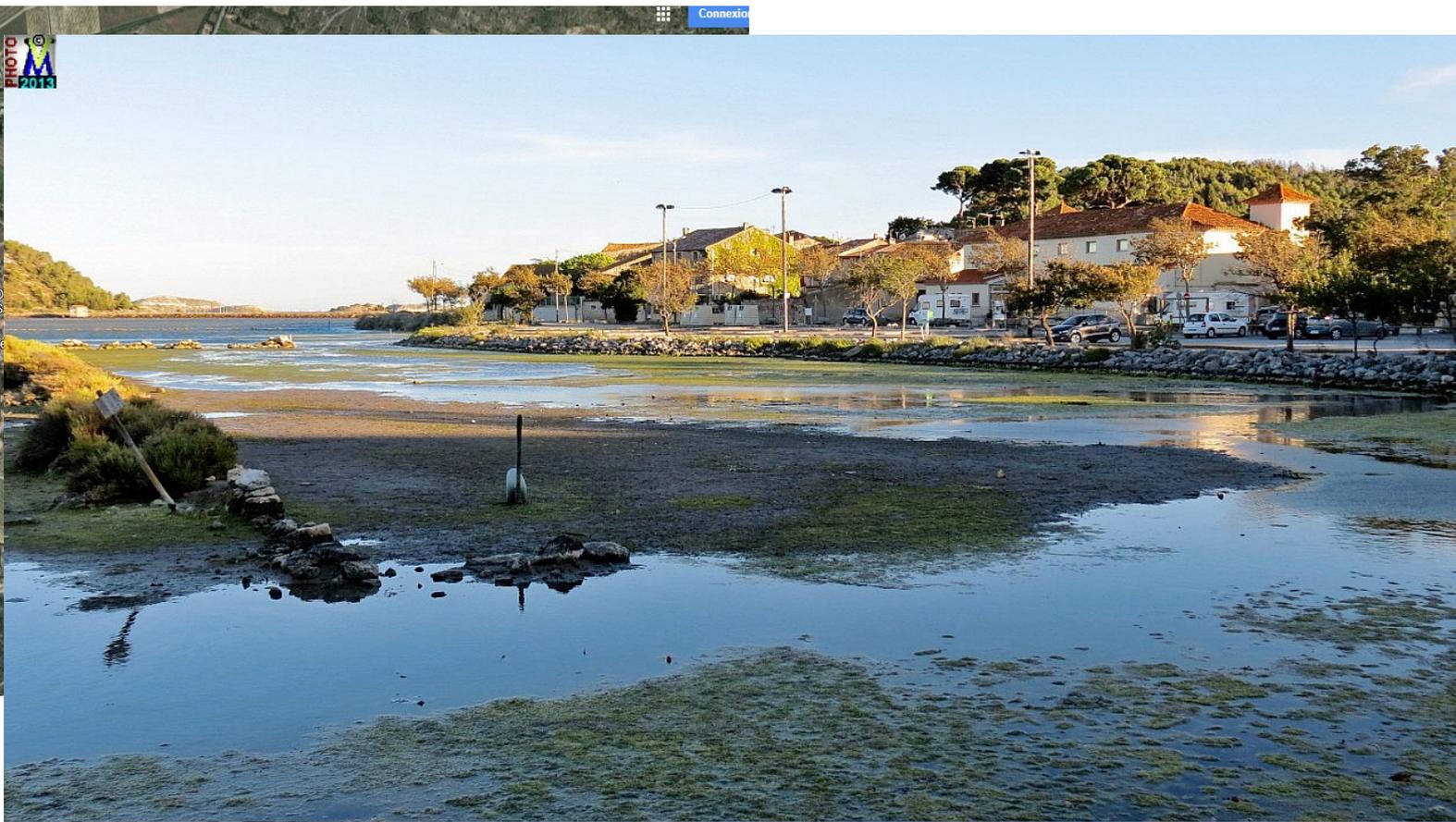
**DÉPÔTS SAUVAGES
 (La Palme, Clape) :**
 « 20% » Etp Evo
 +
 30% Etp Cca



EAU « Ressource & Adaptation au changement climatique »
 « 75% » Etp Evo

EAU « Qualité » (ARLS Sivom CM) :
 « 5% » Etp Evo

Une réussite : Peyriac de mer



PEYRIAC-de-MER

Le cloaque n'est pas une fatalité ==>
Expertise

Une Réussite : Peyriac de Mer



Montage projet selon 3 axes

- 1°) Gestion hydraulique
- 2°) Gestion de la biodiversité
- 3°) Projet de découverte original

Mise en œuvre

Adhésion des acteurs et financeurs car une pluralité de porte d'entrée.

Les résultats

- 1°) Fonctionnement hydraulique rétabli
- 2°) Échec sur la biodiversité
- 3°) Coup de génie sur la découverte qui devient une locomotive touristique (70.000 passages/an)

Conséquences

- 1°) Gestion hydraulique pérennisée
- 2°) Une vitrine environnementale
- 3°) Mais surtout les gens veulent voir de la biodiversité ==> 2ieme plan de gestion

Un échec : VTM sur les plages



**5 Plages seraient encore accessibles aux VTM
1 en Camargue et 4 sur le PNR de la Narbonnaise**

A la faveur de la création d'un grand Port
négociations
Cdl – Etat – Région

- 1°) Première action au titre des mesures compensatoires : Fermeture de la plage aux VTM
- 2°) En 2019 mesures sur la biodiversité
- 3°) A partir de 2020 les mesures économiques

Mise en œuvre

Décision actée dans le dossier CNPN ==> non négociable

Passage en force

Les résultats

- 1°) Manifestations, ..., et surtout rejet du PNR, « de l'environnement », et même du projet port
- 2°) Stratégie de verdissement des aménagements ==> Destruction dès la fin de l'été
- 3°) Blocage sur les autres communes : Impasse à ce jour

Colloque : Chartes de parcs, regards croisés entre parcs nationaux et parcs naturels régionaux

- *Passer de la Charte du Parc à la Charte du Territoire*
- *Avoir une approche plus proche du développement local que de la protection de l'environnement*
 - *Concertation*
 - *Projet global*
 - *Approche itérative*
- *S'inscrire dans la durée (15 ans)*
- *Ne pas jouer la concurrence mais la complémentarité*
- *Être expert et (mais) travailler en transversalité*
- *Savoir communiquer*
- *La force du réseau (fédération)*